

Intervention applications médicales



Comment demander ce remboursement ?

Grâce à MonPartena, votre mutualité en ligne ou à l'appli de La Mutualité Partena : prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

Par courrier adressé à Mutualité Partena, Sluisweg 2 bte 1, 9000 Gent.

La Mutualité Partena

accorde une intervention de 20 euros par année calendrier par application médicale en ligne reconnue par mHealth Belgium, ou prescrite par un médecin. Seules les applications médicales en ligne promouvant la prévention ou la rééducation entrent en considération pour une intervention.

Que faire pour en bénéficier ?

- Faites compléter et cacheter ce document par le médecin prescripteur (pas nécessaire si l'appli est reconnue par mHealth Belgium).
- Joignez une copie de la facture ou une preuve de paiement.

Coordonnées du client ou vignette

Vignette

A compléter par le médecin prescripteur

J'atteste, par la présente, avoir prescrit à

Nom : Prénom :

En date du :

L'application médicale suivante

Nom de l'application médicale :

Signature et cachet du médecin traitant :

